

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014

Le conseil municipal dûment convoqué en réunion extraordinaire s'est réuni le 17 décembre 2014 à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. FORTINEAU Vincent, maire.

Présents : CASSONNET Michel, NOLOT Jean, PENOT Dominique, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, MAZAL Chantal, FORTINEAU Vincent, ROUSSEL Corinne, MOREAU Jean-Louis, PETIT Pierre, RIGOLLET Claudie, ABIAN Vincent, BONESME Christiane
Absent excusé : DUGENEST Jean-Claude,

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Dossier chaufferie bois :

Monsieur Le Maire présente le plan de financement de la chaufferie bois pour un montant de 259 526,85 €. Celui-ci prévoit un subventionnement à hauteur de 70 % (LEDER, ADEME, DETR, SDEC, Le Conseil Régional). Le Maire informe le conseil municipal qu'un fond de recours peut être demandé auprès de la communauté de communes. Le conseil municipal approuve l'opération de construction d'une chaufferie bois pour un montant prévisionnel de : 259 526,85 € HT, approuve le plan de financement proposé, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois

Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2015

Dans l'attente du vote du budget primitif 2015, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Contrat assurance du personnel :

Pour l'assurance incapacité de travail-maternité du personnel communal relevant du régime spécial CNRACL un contrat à un taux de cotisations de 4.96 % pour une durée d'un an est retenu auprès de la CNP et pour l'assurance maladie ou accident de la vie privée, maternité du personnel relevant de l'IRCANTEC un contrat à taux de cotisation de 1.50 % pour un an est retenu auprès de la CNP, ainsi qu'un contrat pour accident du travail et décès à un taux de cotisation de 1.30 % est retenu avec QUATREM.

Demande de subvention :

Le conseil municipal accorde une subvention de 356 € à l'école de Fresselines pour le Noël 2014.

Révision des tarifs communaux : pour application au 1^{er} janvier 2015

- Camping : le conseil municipal adopte une augmentation moyenne de 10 % sur les tarifs des différentes redevances campeur pour le camping et maintient les prix de location pour les mobiles homes à la semaine et les nuitées.
- Cimetière : le prix de vente au m² pour une concession au cimetière reste inchangé.
- Columbarium : 577 € comprenant la concession : 25 € et la location de la case : 552 € pour une durée de 25 ans
- Cantine : le conseil municipal adopte une augmentation de 2 % pour le repas cantine, qui passera à 3.20 € pour les enfants et 460 € pour les adultes
- Garderie : Gratuité pour l'année scolaire 2014/2015
- Tennis : l'utilisation du court de tennis reste gratuite
- Salle polyvalente : Les tarifs de location restent inchangés seul le ménage est fixé à 120 €.
- Vaisselle cassée pour la salle polyvalente : il est décidé le maintien des tarifs en vigueur.

(Voir tarif en annexe)

Questions diverses :

- Décision modificative : le conseil municipal approuve à l'unanimité une augmentation de crédit de 5000 € au compte 6419 (règlement de personnel) et 5000 € au compte 6413 (personnel non titulaire).
- Désignation des délégués à la commission accessibilité personne handicapée auprès de la communauté de Communes du Pays Dunois : sont élus Corinne Roussel et Jean Nolot.
- Cession de domaine public à Champroy : Le conseil municipal reporte sa décision, afin de prendre contact avec Madame Moreau.
- Règlement de la bibliothèque : le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement de fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- Partenariat avec la Compagnie Taïko : Le conseil municipal accepte par 8 voix pour, 4 voix contre (Jean Nolot, Pierre Petit, Claire Sauvat, Odile Raymond) et 2 abstentions (Claudie Rigolet, Cyril Fleur) la location de l'ancien logement de la Poste pour un montant de 250 € par mois chauffage compris et l'électricité à la charge de la Compagnie et s'engage à acheter 6 balades contées par an pour un montant de 3000 €.
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à un groupement avec le SDEC pour les commandes d'achat d'électricité.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Vincent FORTINEAU